



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur réglementaire n°02
Bruille-Saint-Amand, Château l'Abbaye, Lecelles, Nivelles, Rumegies, Thun-Saint-Amand

PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE
CHÂTEAU L'ABBAYE

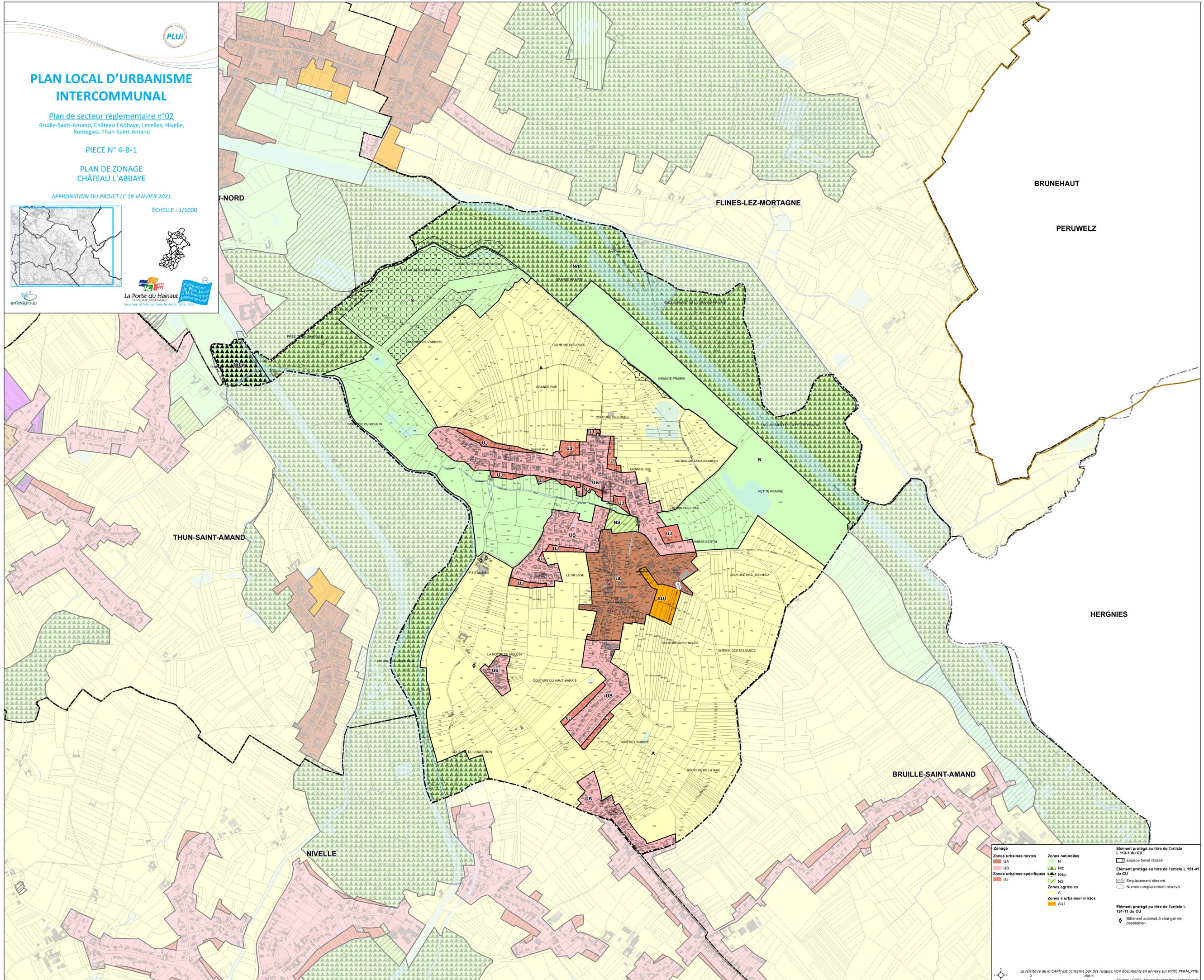
APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Inventaire de l'état de notre territoire 2019-2020

anteagroup



Zonage	Zones naturelles	Élément protégé au titre de l'article L. 151-11 du CU
UA	N	□ Espace boisé classé
UB	Nrb	□ Élément protégé au titre de l'article L. 151-41 du CU
Zones urbaines spécifiques	Nrbp	○ Emplacement réservé
UJ	NS	○ Numéro emplacement réservé
	Zones agricoles	
	A	
	Zones à urbaniser mixtes	
	AU1	
		Élément protégé au titre de l'article L. 151-11 du CU
		◆ Bâtiment autorisé à changer de destination